

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY
Du 29 janvier 2020 à 19h00**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, M. BESANCON Germain, Mme GRUSS Virginie, M. PERIAT Fabrice, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude

Absents excusés :

M. GROSJEAN Hervé ayant donné procuration à M. PERIAT Fabrice

Absents non excusés :

M. FLEURY Sylvain, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, M. DE SOUSA Claude

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme GRUSS Virginie est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au conseil un nouveau point à ajouter à l'ordre du jour :

- autorisation de vendre sur pied du bois de la parcelle 16.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1 - Approbation PV conseil du 18 décembre 2019

2 - SDIS : convention constitutive d'un groupement de commandes

3 - Autorisation de vendre sur pied du bois de la parcelle 16

1 – Approbation du PV conseil du 18 décembre 2019

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 tel qu'il a été présenté.

2 – SDIS : convention constitutive d'un groupement de commandes

M. le Maire expose : Il a assisté à une réunion du SDIS au cours de laquelle a été proposée la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'un ou plusieurs défibrillateurs extérieurs ou intérieurs. Le SDIS s'occupera de l'appel d'offres et conseillera ensuite les communes adhérentes pour le choix des défibrillateurs. Le Maire précise que l'adhésion à ce groupement, n'engage pas à commander.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à conventionner avec le SDIS pour adhérer au groupement de commandes.

3 - Autorisation de vendre sur pied du bois de la parcelle 16

M. Romano expose : Nous avons reçu une proposition de l'ONF pour la vente à un professionnel, de bois sur pied situés sur la parcelle 16. Cela représente environ 300 arbres, soit 220 à 230 stères. C'est du bois d'énergie, vendu entre 8 à 10€ le stère.

La discussion s'engage et certains membres du conseil s'interrogent sur la nécessité de vendre ce bois, d'autant plus que sur la parcelle se trouvent des arbres de belles tailles et beaux diamètres. M. Nacer évoque la sénescence.

Après divers échanges, M. le Maire soumet au vote l'autorisation de vendre du bois sur pied de la parcelle 16.

7 contre 1 abstention

Puis M. le Maire fait part au Conseil qu'il a déposé au maire d'Offemont une pétition signée par 274 habitants de Denney, contre l'installation de l'antenne Free sur le chemin du maquis de Chérimont. Le même jour (09 janvier) une délégation composée du maire de Denney, de l'adjoint Germain BESANCON et deux représentants du collectif a été reçu en mairie d'Offemont et le maire d'Offemont s'est engagé à leur faire parvenir le dossier d'informations destiné au public ainsi que les études réalisées par la commune d'Offemont. Il ajoute avoir sollicité un rendez-vous auprès du Préfet mais il n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande.

Il fait ensuite lecture du courrier de remerciements reçu des amis de l'orgue suite à une subvention octroyée par le conseil municipal denneysien.

La séance est levée à 19H50.